

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-sixième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 23 septembre 2003 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 28 octobre 2003.

Procès-verbal de la deux cent soixante-sixième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 23 septembre 2003 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BROCHU, Denis Professeur - Département des sciences administratives		X
CHAPELAIN, Louis Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
CHARRON, Pierre Directeur - Département des sciences comptables	X	
COUSINEAU, Huguette Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GADBOIS, Jocelyne Membre socio-économique	X	
GERMAIN, JEAN-François Étudiant - Baccalauréat en sciences comptables	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés		X
GRÉGOIRE, Jacqueline Membre socio-économique		X
IPPERSIEL, Pierre-Jacques Membre socio-économique		X
LACROIX, Hubert Chargé de cours	X	
OUEDRAOGO, Ismael Étudiant - Bacc. génie informatique		X
OUELLETTE, Ginette Représentante des collèges	X	
RANCOURT, Francine Directrice - Module des sciences de l'administration	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	

INVITÉ :

BOUDREAU, Claude X
Directeur par intérim - Service de
l'information et des relations publiques

OBSERVATEUR RÉGULIER :

BEAUDOIN, Michèle X
Adjointe à la gestion modulaire
Décanat des études

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline X
Secrétaire général

En l'absence du président du Conseil d'administration, monsieur Pierre-Jacques Ippersiel, le recteur, monsieur Francis R. Whyte préside l'assemblée en vertu de l'article 4.6 du Règlement de régie interne. Ce dernier constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Jocelyne Gadbois, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-cinquième réunion :
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des 240e et 241e réunions du Comité exécutif
- 4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :
 - 9.2 Rapport de la rencontre avec le Ministre responsable de la région de l'Outaouais
 - 4.2 Budget de fonctionnement de l'UQO 2003-2004 : courriel adressé à M. Jacques Plamondon, vice-président à l'administration, Université du Québec
- 5.- Affaires académiques :
 - 5.1 Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) par les personnes chargées de cours
 - 5.2 Modification au programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'UQO
 - 5.3 Émission d'attestation d'études - programmes courts de premier et de deuxième cycle
- 6.- Affaires administratives et financières :
 - 6.1 Adoption du Code de conduite de l'Université du Québec en Outaouais
 - 6.2 Appui à une demande d'aide financière pour la construction du Centre de recherches en technologies langagières (CRTL)
- 7.- Nominations :
 - 7.1 Nomination de quatre (4) membres au Comité d'éthique de la recherche
 - 7.2 Nomination d'un (1) étudiant à la Commission des études
- 8.- Période d'information et questions

9.- Dépôt de documents :

- 9.1 « Nos valeurs » : Allocution prononcée par monsieur Jacques A. Plamondon, président par intérim de l'Université du Québec, lors de la rencontre de la rentrée 2003 des dirigeants du réseau de l'UQ, à Québec, le 27 août 2003
- 9.2 « La formation en langues autres que le français à l'UQO » : rapport d'étape du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

10.- Prochaine assemblée

11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-cinquième réunion :

9.2 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-cinquième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions des deux cent quarantième et deux cent quarante et unième réunions du Comité exécutif

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quarantième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par madame Jocelyne Gadbois, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quarante et unième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

4.1 Rapport de la rencontre avec le Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que l'équipe des cadres supérieurs de l'Université a rencontré le Ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Benoît Pelletier, le 22 septembre dernier. La rencontre de 45 minutes fut positive et le Ministre Pelletier nous appuiera auprès du Ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Reid, dans nos demandes urgentes, soit :

- l'inscription de projets d'agrandissement dans le plan quinquennal d'investissement de 3 000 m² nets, soit une enveloppe de l'ordre de 9,5 millions de dollars ;
- le redressement permanent de notre base de financement de 2 millions de dollars et ce, au-delà des autres corrections qui sont à l'étude en ce qui concerne la formule de financement (grille pour la fonction enseignement, ajustements pour la fonction terrains et bâtiments).

Le recteur ajoute qu'il a obtenu une rencontre en tête-à-tête avec le Ministre Reid, laquelle doit avoir lieu le 25 septembre prochain.

Le document intitulé : « Une Université en plein développement : Éléments de contexte » et déposé au Ministre Pelletier est remis aux membres du Conseil d'administration.

4.2- Budget de fonctionnement de l'UQO 2003-2004 : courriel adressé à M. Jacques Plamondon, vice-président à l'administration, Université du Québec

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources a demandé à l'Université du Québec de reporter le dépôt du nouveau budget de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais à l'Assemblée des gouverneurs du 5 novembre 2003, considérant le contexte d'incertitude qui règne. Le Président par intérim de l'UQ a accepté la demande. L'Assemblée des gouverneurs du 23 septembre 2003 devait être saisie du budget de l'UQO 2003-2004.

5.- Affaires académiques :

5.1 Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) par les personnes chargées de cours

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres du Conseil d'administration que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais précise à l'article 7 que, pour être éligible à l'attribution de charges de cours, toute personne chargée de cours ou toute personne doit satisfaire aux exigences de qualification pour l'enseignement.

L'article 7 de ladite convention collective prévoit également que, les assemblées départementales qui désirent modifier des exigences de qualification pour l'enseignement ou en adopter de nouvelles à l'égard de nouveaux cours ou de cours modifiés doivent les afficher au département et les soumettre par courrier électronique aux personnes chargées de cours, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires.

Cette procédure ayant été respectée, la mise à jour des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont les départements assument la responsabilité, a été présentée à la Commission des études, laquelle a formulé une recommandation d'adoption au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à adopter les exigences de qualification pour l'enseignement des départements suivants :

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 266-CA-3862 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - **Département de travail social et des sciences sociales**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 266-CA-3863 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - **Département d'informatique et d'ingénierie**, laquelle est jointe en appendice.

5.2 Modification au programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'UQO

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en recherche soit décerné lors des années impaires.

Selon ce programme, le comité de sélection doit être formé des membres suivants :

- le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;
- trois professeurs ;
- un étudiant ;
- le directeur de la gestion académique (secrétaire).

Il est à noter que la création d'un décanat de la recherche à l'Université du Québec en Outaouais est postérieure à la mise en place du Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs.

La création du Décanat de la recherche nous amène donc à amender la composition du comité de sélection pour le Prix d'excellence en recherche en y ajoutant, à titre de membre, le doyen de la recherche.

D'ailleurs, lors de sa réunion du 16 juin 2003, la Commission des études a invité le doyen de la recherche à siéger à ce comité pour le concours 2003.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à modifier ledit programme en conséquence.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Jocelyne Gadbois, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 266-CA-3864 concernant la modification du Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

5.3 Émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que, conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 266-CA-3865 concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières :

6.1 Adoption du Code de conduite de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration qu'en mai 2000, le Groupe de travail sur la sécurité recommandait dans son rapport : « Que l'Université charge le Comité de santé, sécurité et prévention en milieu universitaire d'élaborer un Code de conduite... ».

À l'automne 2002, le Comité de santé, sécurité et prévention a mandaté un groupe de travail pour préparer un code de conduite. Ce groupe de travail s'est fortement inspiré de codes existants dans les collèges et universités québécoises pour rédiger un projet.

Ce projet de Code énonce un ensemble de valeurs humaines et professionnelles que partagent les membres de la communauté universitaire. Il vise à établir des règles de conduite applicables à tous qui reposent fondamentalement sur le respect des personnes.

Une première version du Code a été présentée au Comité de santé, sécurité et prévention le 25 avril dernier et ce, après consultation auprès du secrétaire général de l'institution. Les commentaires des membres du Comité ont été incorporés à la version qui a été soumise à la consultation générale le 21 mai 2003. De plus, le 2 juin le vice-recteur à l'administration et aux ressources transmettait un projet de Code de conduite, qui intégrait déjà un certain nombre de commentaires reçus, à chaque syndicat et association de l'Université. Ces derniers ont également émis quelques commentaires qui ont été intégrés au mieux.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources ajoute qu'un résumé dudit Code de conduite sera affiché à différents endroits à l'université et que des copies seront disponibles dans les divers présentoirs. Suite à certains commentaires des membres du Conseil d'administration, le projet de résumé sera amendé en conséquence.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 266-CA-3866 concernant l'approbation du Code de conduite de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Appui à une demande d'aide financière pour la construction du Centre de recherches en technologies langagières (CRTL)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle aux membres qu'en mars 2003, le gouvernement du Canada annonçait un octroi de dix millions de dollars (10 000 000 \$) sur cinq ans au Conseil national de recherches du Canada (CNRC) pour aider à créer un Centre de recherches en technologies langagières à Gatineau. Ce montant permettra de faire fonctionner une équipe de recherche de haut niveau mais ne peut financer les infrastructures physiques d'un centre pouvant accueillir les différents partenaires et générer les retombées nationales et internationales.

Le Centre de technologies langagières d'une superficie de 5 400 mètres carrés coûtera quinze millions cent mille dollars (15 100 000 \$) pour la construction et l'achat de matériel spécialisé nécessaires à la mise sur pied de ses activités. Pour ce faire, une subvention de neuf millions de dollars (9 000 000 \$) est demandée à Développement économique Canada et une demande d'aide financière de six millions cent mille dollars (6 100 000 \$) est demandée au Programme d'appui au financement d'infrastructure (PAFI) du ministère du Développement économique et régional du gouvernement du Québec.

Ces demandes d'aide sont préparées conjointement par le Conseil national de recherches du Canada et l'Université du Québec en Outaouais.

Ce Centre de recherches, lequel comprendra une entité à l'intérieur de l'Institut de technologie de l'information du CNRC, pourra abriter cent cinquante (150) chercheurs et sera construit sur le Campus Alexandre-Taché et deviendra la propriété de l'Université. L'édifice sera opéré par l'Université et les frais d'exploitation seront partagés proportionnellement entre les partenaires.

Avec des réponses positives des deux niveaux de gouvernement et un échéancier réaliste, les travaux de construction pourraient débuter au printemps 2004.

Les membres du Conseil d'administration se joignent au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour féliciter et remercier la professeure Christiane Melançon et le doyen de la recherche, monsieur Jean Vaillancourt, pour la qualité du dossier préparé en appui de ces demandes de subvention.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 266-CA-3867 concernant la demande d'aide financière pour la construction du Centre de recherches en technologies langagières (CRTL), laquelle est jointe en appendice.

7.- Nominations :

7.1 Nomination de quatre (4) membres au Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que, suite à la fin de mandat ou à la démission de quatre (4) membres du Comité d'éthique de la recherche (CER), il recommande la nomination des personnes suivantes :

- En remplacement du professeur Stéphane Bouchard qui a démissionné et dont le mandat se terminait le 30 septembre 2004, la professeure Isabelle Green-Demers, du département de psychoéducation et de psychologie, s'est dite intéressée à terminer le mandat du professeur Bouchard.(art. 6, paragraphe 5, de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains).
- En remplacement du professeur Denis Harrisson dont le mandat se terminait le 30 septembre 2003, le professeur André Durivage, du département des sciences administratives, a soumis sa candidature. Le mandat sera de trois (3) ans.
- Quant à la personne versée en éthique, et ce, en remplacement de monsieur Michel Bergeron de l'Université St-Paul, le professeur Louis Perron de la même université s'est dit intéressé à un mandat de trois (3) ans.
- Quant au mandat de l'étudiant, lequel est d'un (1) an, l'étudiant Hicham Chaoui, étudiant à la maîtrise en informatique à l'UQO, a accepté de siéger au CER pour l'année 2003-2004.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que, selon les règles de fonctionnement du Comité d'éthique de la recherche, il revient aux membres qui le composent, de se nommer un président. C'est dans ce cadre que le président sortant, monsieur Stéphane Bouchard, devra être remplacé.

Les membres du Conseil d'administration souhaitent adresser à ce dernier leurs plus sincères remerciements pour le travail accompli à titre de premier président du CER de l'Université du Québec en Outaouais et pour avoir, par sa contribution exceptionnelle en la matière, placé l'Université du Québec en Outaouais dans une situation de chef de file parmi les universités québécoises et canadiennes quant à la gestion des enjeux éthiques de la recherche utilisant les êtres humains.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 266-CA-3868 concernant la nomination de quatre (4) membres

au Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

7.2 Nomination d'un (1) étudiant à la Commission des études

Le secrétaire général informe les membres que, suite à la perte de qualité de l'étudiant Jasmin Berthold-Castonguay qui siégeait à la Commission des études, le Conseil d'administration doit prendre acte de la nomination faite par l'AGE-UQO. Il s'agit de l'étudiant Alexis Minto'O, étudiant au Baccalauréat en administration.

Après délibérations, sur proposition de madame Jocelyne Gadbois, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 266-CA-3869 concernant la nomination d'un(1) étudiant à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Frais de scolarité

Le président de l'AGE-UQO informe les membres du Conseil d'administration que la Fédération des étudiants universitaires du Québec (FEUQ) est l'instigatrice d'un rassemblement qui aura lieu dans toutes les universités au Québec, soit le 9 octobre à 14 h.

Les étudiants seront invités à signer une pétition et à se joindre à une marche pour faire valoir trois revendications soit :

- l'adoption d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études et un vrai gel des frais de scolarité;
- un réinvestissement massif dans les universités et dans la recherche ;
- un financement adéquat pour les universités en région.

Statistiques - Clientèles étudiantes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'au 19 septembre 2003, on constate une augmentation de 7,7 % en étudiants/crédits et ce, par rapport à la même date l'an dernier. Il y a présentement à l'UQO 5,302 étudiants, que ce soit à temps complet ou à temps partiel.

Forum régional sur l'enseignement supérieur

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que le Forum régional sur l'enseignement supérieur se tiendra à l'UQO le 17 octobre prochain. Les personnes invitées recevront bientôt la documentation pour assister à cette importante journée de discussion et de réflexion sur les besoins en enseignement supérieur en Outaouais.

Prix d'excellence en recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la Commission des études de l'UQO a octroyé le prix d'excellence en recherche 2003 au professeur Andrzej Pelc du Département d'informatique et d'ingénierie. Ce dernier sera honoré dans le cadre de la Collation des grades du 25 octobre prochain.

Direction du BLUM

Le poste de directeur du BLUM a été affiché. Les candidats intéressés ont jusqu'au 10 octobre pour poser leur candidature.

9.- Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

- 9.1 « Nos valeurs » : Allocution prononcée par monsieur Jacques A. Plamondon, président par intérim de l'Université du Québec, lors de la rencontre de la rentrée 2003 des dirigeants du réseau de l'UQ, à Québec, le 27 août 2003
- 9.2 « La formation en langues autres que le français à l'UQO » : rapport d'étape du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

10.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le mardi 28 octobre 2003 à 16 h 30.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Hubert Lacroix, appuyée par monsieur Louis Chapelain, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 40.

Le président

Le secrétaire